



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Délibération n° 042/2023

Objet : Approbation de la présidence du GAL LEADER Provence Verte Verdon Sainte-Baume.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 13 représentant 13 voix

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°05 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – D CLERCX – G FABRE – J PAUL – F PERO – JP VERAN – E AUDIBERT –
JL BONNET – C DELZERS – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – L MEAUME

Le syndicat mixte porte le dispositif LEADER Provence Verte Verdon Sainte-Baume 2023-2027 en partenariat avec le PNR de la Sainte Baume.

Le comité de programmation est l'instance en charge de la sélection des projets au titre de ce dispositif. Il est composé d'un collège public de 12 membres titulaires (et 12 suppléants) et d'un collège privé de 13 membres titulaires (et 13 suppléants) ainsi que de 3 membres observateurs (Autorité de gestion, CD 83 et CD 13) sans voix délibérative.

Les représentants du collège public sont investis par leur structure d'appartenance.

Le comité syndical du 19 octobre a désigné les membres suivants pour siéger au COPROG LEADER au titre du syndicat mixte :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel GROS	Franck PERO
Jeremy GIULIANO	Nicole RULLAN
Catherine DELZERS	Serge LOUDES
Romain DEBRAY	Jean-Luc BONNET
Eric AUDIBERT	David CLERCX
Laurent MEAUME	Christian GUINAMO
Cathy VENTURINO GABELLE	Bernard DEBOISGELIN

Lors du comité de programmation du 5 décembre 2023, Michel GROS a été élu Président du GAL et de son COPROG au titre du syndicat mixte.

Conformément au règlement intérieur du GAL LEADER, il convient d'acter la présidence de Michel GROS au comité de programmation LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du comité syndical n° 028/2023 du 6 juillet 2023 instituant le Groupe d'Action Locale LEADER Provence Verte Verdon Sainte Baume pour la programmation 2023-2027,

VU la délibération n°038/2023 désignant les représentants du Syndicat Mixte au comité de programmation LEADER 2023-2027,

CONSIDERANT la composition du comité de programmation précisée dans le dossier de candidature pour la programmation 2023-2027 et les dispositions du règlement intérieur,

CONSIDERANT l'élection de Michel GROS en tant Président du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume lors de l'installation du comité de programmation le 5 décembre 2023.

Où l'exposé,

LE COMITE SYNDICAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'acter la présidence de Michel GROS au Groupe d'Action Locale LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume et à son comité de programmation pour la programmation 2023-2027.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits



Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS